



■ **JE SUIS LAVENTINOIS**

■ **JE SUIS EXTERIEUR**

Mon enfant est en âge de scolarisation.

Mon enfant est en âge de scolarisation

■ **ÉTAPE 1**

INSCRIPTION MUNICIPALE
gérée par le Pôle Jeunesse
via le portail famille
Accès sur laventie.fr

■ **ÉTAPE 2**

- 1) Créer ou mettre à jour le portail famille.
- 2) Renseigner les démarches disponibles :
 - Mise à jour du foyer
 - Mise à jour de la fiche sanitaire
 - Mise à jour des contacts de la famille
 - Mise à jour de l'adresse

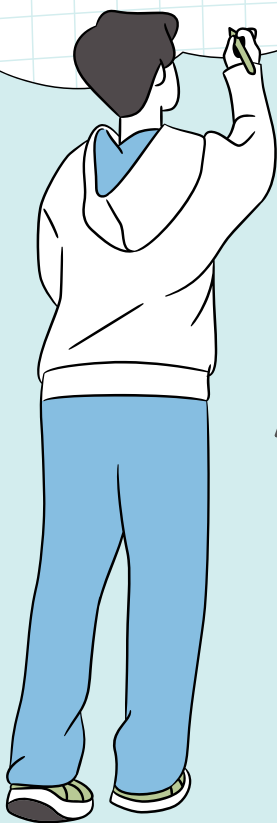
Les pièces administratives à scanner et à intégrer dans le portail famille (Copie du livret de famille, copie du carnet de vaccination, fiche d'inscription municipale, justificatif de domicile).

- 3) Un mail de confirmation sera envoyé par le Pôle Jeunesse indiquant le dépôt de votre dossier.
- 4) Le dossier sera alors traité et votre demande d'inscription sera gérée par le Pôle Jeunesse.
- 5) Lorsque le dossier est complet, un mail est envoyé avec la demande de pré-inscription à l'école Henri Puchois.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE
gérée par le directeur d'école

- 1) Prise de rendez-vous avec le directeur d'école
Remise des documents demandés ci-dessus. En plus pour les élèves ayant déjà été scolarisés (le certificat de radiation de l'école précédente, le livret scolaire si celui-ci vous a été confié). Envoi possible par mail : ce0623810e@ac-lille.fr
- 2) Visite de l'école
- 3) Explication des différents événements pour la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2024.

RENTREE
SCOLAIRE
2024-2025



■ **↓ ÉTAPE 1**

INSCRIPTION MUNICIPALE
gérée par le Pôle Jeunesse

- 1) Faire une demande de dérogation écrite à envoyer par mail à inscription.ecolepublique@laventie.fr A l'attention de Monsieur le Maire, Jean-Philippe BOONAERT. au Pôle Jeunesse - 26, Rue du Général de Gaulle 62840 LAVENTIE.

- 2) Une réponse écrite sera apportée par M. le Maire.

- 3) Si votre enfant est accepté, il sera nécessaire de faire la procédure de pré-inscription via le portail famille (ÉTAPE 2).

**PORTES
OUVERTES
SAMEDI
23 MARS 2024
DE 10H À 12H**

■ **ÉTAPE 3**

**Selon la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2016,
l'instruction scolaire est obligatoire de 3 ans à 16 ans.**

Une seule rentrée en septembre est réalisée pour les enfants nés 2021.

**Les enfants nés 2022 seront acceptés en fonction des places disponibles.
Sont privilégiés les enfants nés du 1er janvier 2022 au 30 septembre 2022.**

